



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Variation Order

MAR-VAR-2024-022

FISHERIES ACT

Maritimes Region

Variation Order 2024-022

The Regional Director-General of the Department of Fisheries and Oceans for the Maritimes Region, pursuant to subsection 6(1) of the *Fishery (General) Regulations*, hereby makes the annexed Order varying the close times for fishing for trout in certain waters of Nova Scotia.

Issued at Dartmouth, Nova Scotia this 19th day of March, 2024.

Doug Wezzell
Regional Director-General
Maritimes Region



**ORDER VARYING THE CLOSE TIMES FOR TROUT FISHING
IN CERTAIN WATERS OF NOVA SCOTIA**

Short Title

1. This Order may be cited as *Maritimes Region Variation Order MAR-VAR-2024-022*.

Variation

2. The close times for fishing for trout, as fixed by section 106 of the *Maritime Provinces Fishery Regulations* and set out in the table to that section, are hereby varied such that no person shall fish for trout in the waters set out in column I of an item of the table to this Order during the corresponding close time set out in column II.

TABLE

Item	Column I Waters	Column II Close Times
1.	Guysborough River, upstream from the highway bridges at West Intervale, except:	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	the Guysborough River (Milford Haven) downstream from the highway bridges at West Intervale to the Highway 16 bridge near Boylston.	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
2.	Tidal waters of Bras d'Or Lakes, Great Bras d'Or (Channel), St. Patrick's Channel, St. Andrews Channel and Sydney River (between the dam and a straight line drawn from Point Edward to Liscomb Point).	Dec. 30 to Dec. 31
3.	All tidal waters of the Counties of Antigonish, Cape Breton, Colchester, Cumberland, Halifax, Inverness, Pictou, Richmond and Victoria, except:	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	The tidal waters of the County of Hants and that portion of Halifax County west of Halifax Harbour.	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
4.	All the inland waters of the Counties of Antigonish, Cape Breton, Colchester, Cumberland, Halifax, Hants, Inverness, Pictou, Richmond and Victoria, including all lakes and tributaries, except: The waters set out in items 1 and 2, and	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	(a) The following waters of Cape Breton County:	
	Levers Lake and # 20 Dam;	Dec. 30 to Dec. 31
	Catalone River, downstream from the outlet of Belle Lake, including Catalone Lake; Gerratt Brook, downstream from the outlet of Kelly Lake; Lorraine Brook, downstream from the outlet of MacVickers Lake; Salmon River, downstream from the stillwater at Silver Mine; Gaspereau River, downstream from the outlet of Gaspereau Lake; Belfry Lake and Gabarus Lake;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Mira River, downstream from the highway bridge at Victoria Bridge.	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	(b) The following waters of Inverness County:	
	Margaree River, downstream from the bridges at Big Intervale on the Northeast Margaree and downstream from the Scotsville bridge on the Southwest Margaree River;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Skye River, downstream from the lower East Skye Glen bridge to the 105 Highway bridge;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Margaree River, from the highway bridges at East Margaree upstream to the bridges at Big Intervale on the Northeast Margaree River, including the Gallant River from its confluence with the Margaree River upstream to the highway bridge on the East Margaree Road, and the Southwest Margaree River from its confluence with the Margaree River at Margaree Forks upstream to the Cabot Trail Highway bridge, not including tributaries.	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	River Denys, downstream to a line drawn true North from Martin Point on the western end of Boom Island to grid reference 653148 5084898 on the opposite shore across the Boom Channel. Refer to map Whycomomagh 11 F/14 (NAD 1927);	Jan. 1 to Apr. 30 and Oct. 1 to Dec. 31
	Petit Lac;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Northeast Margaree River, upstream from the bridges at Big Intervale;	Jan. 1 to Dec. 31
	Trout Brook, upstream from a point 96 m upstream from the highway 395 bridge, including tributaries;	Jan. 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	Trout Brook downstream from a point 96m upstream from the Highway 395 Bridge to a point 137m downstream from the same bridge lying between two markers set 45m apart in Lake Ainsle;	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	Lake O'Law Brook upstream from its confluence with the Northeast Margaree River to the outlet of First Lake O'Law.	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	(c) The following waters of Richmond County:	
	Marie Joseph Brook, downstream from the outlet of Upper Marie Joseph Lake; Framboise River, including Middle River Framboise, Northeast Framboise River and Bagnells River; River Tillard, downstream from the bridge at Sporting Mountain; River Inhabitants, downstream from the Highway 105 bridge at Kingsville; L'Archeveque Lake, Rorys Pond, and St. Esprit Lake;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Grand River, downstream from the bridge at the outflow of Loch Lomond (including Black River Pond) to a line drawn between Red Head (grid reference 684988 5052445) and Black Point (grid reference 687315 5053249). Refer to map St. Peter's 11 F/10 (NAD 1927);	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Eco-Trail Pond, Isle Madame.	Dec. 30 to Dec. 31
	(d) The following waters of Victoria County:	
	Baddeck River, upstream from the 105 Highway bridge including the North Branch Baddeck River and Canes Pond, excluding tributaries;	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	Dalem (Round) Lake, Grant's Pond;	Dec. 30 to Dec. 31
	Middle River, upstream from the Highway 105 bridge to the Cabot Trail highway bridge near Finlayson, including tributaries but not including Indian Brook;	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	Middle River, upstream from the Cabot Trail Highway Bridge near Finlayson, including tributaries;	Jan. 1 to Dec. 31
	North River, downstream from a point at "The Benches" as marked by a fishery officer to the Tidal Pool as marked by a fishery officer, including tributaries;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	North Aspy River, upstream from the Bay St. Lawrence Highway bridge to the Cape Breton Highlands Park boundary;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	Ingonish River, downstream to the Cabot Trail Highway bridge, including tributaries;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	North River, upstream from a point at "The Benches" as marked by a fishery officer, including tributaries.	Jan. 1 to Dec. 31
	(e) The following waters of Antigonish County:	
	West River, the Beaver River downstream from the outlet of MacEacherns, Lake excluding Cameron Lakes to its confluence with the Ohio River and the West River, downstream from the Bridge at Addington Forks to a line drawn true North from Grid Reference 583545 5054009 at Williams Point to the opposite shore. Refer to map Antigonish 11 F/12 (NAD 1927);	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Ohio River, downstream from the bridge at the outlet of St. Joseph Lake to the Bridge on the West River at Addington Forks;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Brierly Brook, downstream from a bridge on the Schoolhouse Road;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Pomquet River, downstream from the Highway 104 bridge;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Tracadie River, from the Highway 4 Bridge in Monastery to a point located 400 m downstream;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	South River, downstream from the bridge that marks the outlet of Loch Katrine (South River Lake) to the Sunrise Trail (old Highway 104 bridge) and Southside Harbour from the Sunrise Trail (old Highway 104 bridge), downstream to the Williams Point boundary of the West River Management Area and to the outflow of Antigonish Harbour;	Jan. 1 to Apr. 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	South River, from the dam immediately upstream from Fraser's Mill Fish Hatchery downstream to the bridge over the Old Pinevale Road;	Jan. 1 to Dec. 31
	Cameron Lake and Gillis Lake.	Dec. 30 to Dec. 31
	(f) The following waters of Pictou County:	
	French River, downstream from the confluence of the East and West Branches;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	Sutherlands River, downstream from Park Falls;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	River John, downstream from the confluence of the East and West Branches including the Salmon Hole;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Barneys River, downstream from the bridge at Avondale Crossing Road. Refer to map Pictou 11E/09 (NAD 1927);	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	East River, from a line drawn from Dunbar Point to Pine Point upstream to the highway bridge in Springville including Big Gut but not including any other tributaries;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	East River from Springville bridge on the East Branch upstream to and including Hunters Lake, and from the confluence of the West Branch upstream to the outflow of West Branch Lake	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	West River, downstream from the Highway 104 bridge.	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Gairloch Lake and Dryden Lake.	Dec. 30 to Dec. 31
	Piper lake	Jan. 1 to Dec. 31
	(g) The following waters of Halifax County:	
	East River Sheet Harbour from the Department of Fisheries and Oceans barrier dam upstream to Malay Falls, including tributaries;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Musquodoboit River, from a line drawn across the mouth of Musquodoboit Harbour from Bayers Point to Nauffts Point upstream to the confluence of the east branch and west branch Musquodoboit River,, including Bayers Lake, not including other lakes or tributaries except:	Jan. 1 to Apr. 30 and Oct. 1 to Dec. 31
	Musquodoboit River, from a point 300 m downstream from the Highway 7 bridge to Chapel Island, including tributaries;	Jan. 1 to May 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	Albro Lake; Lewis Lake and Round Lake at Jerry Lawrence Park; Maynard Lake; Penhorn Lake; First Lake; Cow Bay Pond; Fish Lake (near Oakfield); Bisset Lake; Morris Lake; Russell Lake; Kinsac Lake; MicMac Lake; Red Bridge Pond; Grand Lake (Shubenacadie); Powder Mill Lake; Beaver Bank Lake; Beaver Pond; and Williams Lake (Spryfield);	Dec. 30 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	Lake Egmont;	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	East River Sheet Harbour, from the Powerhouse at Ruth Falls downstream 200 m, including tributaries;	Jan. 1 to Mar. 31 and June 1 to Dec. 31
	Kirby River, from a point 15m downstream from the Highway 24 bridge to a point 15m upstream from that bridge, including tributaries;	Jan. 1 to Mar. 31 and June 1 to Dec. 31
	West River Sheet Harbour, upstream from the Killag Road Bridge;	Jan. 1 to Mar. 31 and June 1 to Dec. 31
	Ingram River, from a point 23 m downstream from the Highway 3 bridge to a point 23 m upstream from that Highway bridge, including tributaries;	Jan. 1 to Dec. 31
	Lake Echo, from the Highway 7 bridge downstream 500 m.	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	(h) The following waters of Hants County:	
	Meadow Pond Refer to map Windsor 21 A/16 (NAD 1927), Lily Lake (Cogmagun Pond), Woodward Sanford Lake.	Dec. 30 to Dec. 31
	(i) The following waters of Colchester County:	
	French River, downstream from the Highway 246 bridge at Oliver;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Waughs River, downstream from the Highway 256 bridge at The Falls;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Stewiacke River, from the highway bridge farthest upstream in Upper Stewiacke downstream to the CN Railway bridge near McKay Siding;	Jan. 1 to May 9 and Oct. 1 to Dec. 31
	Stewiacke River, from the Highway 2 bridge, upstream to the CN bridge near MacKay Siding;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	Chiganois River, downstream from the CN Railway bridge at Belmont, including tributaries; Debert River, downstream from the CN Railway bridge, including tributaries; Economy River, downstream from the confluence with Callaghan Brook, including tributaries; Folly River, downstream from the CN Railway bridge, including tributaries; Great Village River, downstream from the confluence with Spencers Brook, including tributaries; North River, downstream from the confluence with West Branch North River, including tributaries; Portapique River, downstream from the confluence with Matheson Brook, including tributaries; Salmon River, downstream from the confluence with Greenfield Brook, including tributaries;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Deyarmount Lake, Shortts Lake.	Dec. 30 to Dec. 31
	(j) The following waters of Cumberland County:	
	Angevine (Dewars) Lake, Harrison Lake, Isaac Lake;	Dec. 30 to Dec. 31
	River Phillip, downstream from Mountain Road bridge (Spencers Bridge) in the community of River Phillip;	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	Shinimicas River, downstream from the Route 6 Highway bridge, including tributaries;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Wallace River, downstream from the Highway 4 bridge at Wentworth Center;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Maccan River, downstream from the Highway 2 Bridge at Southampton, including tributaries;	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	River Hébert, downstream from the bridge near the tree nursery in the Chignecto Game Sanctuary, including tributaries.	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
5.	Tidal waters of Nova Scotia not set out in items 2 to 3, except the following:	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	the tidal waters of the counties of Lunenburg, Queens, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis and Kings.	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	Inland waters of Nova Scotia not set out in items 1 & 4 except the following:	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	(a) The following waters of Guysborough County:	
	St. Francis Harbour River from the outlet of Goose Harbour Lake downstream to its confluence with Chedabucto Bay;	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	St. Mary's River, upstream from the highway bridge at Sherbrooke to the Highway 347 bridge near Aspen on the East Branch, St. Mary's and upstream to the highway bridge at Glenelg on the West Branch St. Mary's, not including tributaries; Licomb River, downstream from the outlet of Big Stillwater Lake; Ecum Secum River, downstream from the outlet of Judd's pool near New Chester;	Jan. 1 to April 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Goose Harbour Lake, McKeen Lake, Pringle Lake;	Dec. 30 to Dec. 31
	Salmon River from the outlet of Salmon River Lake downstream to its confluence with Chedabucto Bay;	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	Country Harbour River downstream from the highway bridge on the Borneo Road, including Country Harbour Lake to a point 300 m (330 yds) downstream of the Iron Bridge;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	(b) The following waters of Lunenburg County:	
	Wallace Brook, from Petite Rivière at Crousetown upstream 180m;	Apr. 1 to Sept. 30
	Beck Lake, Hutt Lake, Sucker Lake;	Dec. 30 to Dec. 31
	Petite Rivière, the waters of Minamkeak Lake, Milipsigate Lake and Hebb Lake upstream from the dam at its outlet including the waters joining these lakes but not including other tributaries to them except the waters of an un-named tributary to Hebb Lake that is downstream from a straight line across that tributary from grid reference 374167 4909763 to grid reference 374183 4909763, as marked by a fishery officer. Refer to map Lunenburg 21 A/07 (NAD 1927);	Jan. 1 to June 30 and Oct. 1 to Dec. 31
	Gold River, from a point 200 m upstream from the Highway 3 bridge upstream to the Larder River, including tributaries;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	LaHave River from Morgan Falls downstream 90 m.	Jan. 1 to Mar. 31 and June 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	(c) The following waters of Queens County:	
	Hidden Hills Lake, Louis Lake and Victoria Lake;	Dec. 30 to Dec. 31
	Medway River, from a point 100 m downstream from the highway bridge on the Old Westfield Road near Harmony Mills upstream to, but excluding, McGowan Lake, including tributaries;	Jan. 1 to Mar. 31 and June 1 to Dec. 31
	Medway River, the "Lake Pool", upstream from the highway bridge at highway 210 at Greenfield, to a straight line drawn from grid reference 352032 4903571 to grid reference 352155 4903817 (immediately above the small island at the outlet of Ponhook Lake). Refer to map Liverpool 21 A/02 (NAD 1927).	Jan. 1 to Mar. 31 and June 15 to Dec. 31
	Medway River from the highway 210 bridge at Greenfield downstream to the powerhouse dam, including tributaries	Jan. 1 to Mar. 31 and June 15 to July 31 and Oct.1 to Dec. 31
	(d) The following waters of Shelburne County:	
	Beaver Dam Lake, Lake George, Walls Lake, the Ponds in Port LaTour, Bakers Flats on Cape Sable Island.	Dec. 30 to Dec. 31
	(e) The following waters of Yarmouth County:	
	Kiack Brook near Belleville South, including all lakes and tributaries; Annis River, including all lakes and tributaries;	Dec. 30 to Dec. 31
	Tusket River, from the highway bridge crossing the canal at the southern end of Lake Vaughn downstream to the powerhouse dam, including tributaries;	Jan. 1 to June 30 and Oct. 1 to Dec. 31
	Big Meadow Brook, Tusket River, upstream from the Highway 203 near East Kemptville, Grid Reference 281300 4886500. Refer to map Wentworth Lake 21 A/04 (NAD 1927).	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	(f) The following waters of Digby County:	
	Salmon River, between the Route 1 Highway bridge and a point downstream approximately 500 m drawn at grid reference 726822 4881333 to grid reference 726803 4881420 Refer to map Meteghan 21 B/01 (NAD 1927);	Jan. 1 to Mar. 31 and May 1 to Dec. 31
	Everitts Lake; Meteghan River, including lakes and tributaries.	Dec. 30 to Dec. 31

Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	(g) The following waters of Annapolis County:	
	Rumsey Lake;	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	Springfield Lake.	Dec. 30 to Dec. 31
	(h) The following waters of Kings County:	
	Sunken Lake	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	Cornwallis River;	Jan. 1 to Mar. 31 and Nov. 1 to Dec. 31
	Lake Paul, Lake George, Nicholas Lake, North River Lake;	Dec. 30 to Dec. 31

Note: When the boundary of an area is expressed in grid references, those grid references are based on the Universal Transverse Mercator Grid system set out on the National Topographic Series Map, Scale 1:50,000 published by the Department of Energy, Mines and Resources (North American Datum 1927).

Coming Into Force

3. This Order shall come into force April 1, 2024 and remain in force until December 31, 2024 unless otherwise revoked.



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

NOTICE

The Regional Director-General of Fisheries and Oceans Canada for the Maritimes Region gives notice that Variation Order MAR-VAR-2024-022 is in force from April 1, 2024 to December 31, 2024, varying the close times during which fishing for trout is prohibited in certain inland and tidal waters of Nova Scotia as listed below.

Item	Column I Waters	Column II Close Times
1.	Guysborough River, upstream from the highway bridges at West Intervale, except:	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	the Guysborough River (Milford Haven) downstream from the highway bridges at West Intervale to the Highway 16 bridge near Boylston.	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
2.	Tidal waters of Bras d'Or Lakes, Great Bras d'Or (Channel), St. Patrick's Channel, St. Andrews Channel and Sydney River (between the dam and a straight line drawn from Point Edward to Liscomb Point).	Dec. 30 to Dec. 31
3.	All tidal waters of the Counties of Antigonish, Cape Breton, Colchester, Cumberland, Halifax, Inverness, Pictou, Richmond and Victoria, except:	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	The tidal waters of the County of Hants and that portion of Halifax County west of Halifax Harbour.	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
4.	All the inland waters of the Counties of Antigonish, Cape Breton, Colchester, Cumberland, Halifax, Hants, Inverness, Pictou, Richmond and Victoria, including all lakes and tributaries, except: The waters set out in items 1 and 2, and	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	(a) The following waters of Cape Breton County:	
	Levers Lake and # 20 Dam;	Dec. 30 to Dec. 31
	Catalone River, downstream from the outlet of Belle Lake, including Catalone Lake; Gerratt Brook, downstream from the outlet of Kelly Lake; Lorraine Brook, downstream from the outlet of MacVickers Lake; Salmon River, downstream from the stillwater at Silver Mine; Gaspereau River, downstream from the outlet of Gaspereau Lake; Belfry Lake and Gabarus Lake;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	Mira River, downstream from the highway bridge at Victoria Bridge.	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	(b) The following waters of Inverness County:	
	Margaree River, downstream from the bridges at Big Intervale on the Northeast Margaree and downstream from the Scotsville bridge on the Southwest Margaree River;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Skye River, downstream from the lower East Skye Glen bridge to the 105 Highway bridge;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Margaree River, from the highway bridges at East Margaree upstream to the bridges at Big Intervale on the Northeast Margaree River, including the Gallant River from its confluence with the Margaree River upstream to the highway bridge on the East Margaree Road, and the Southwest Margaree River from its confluence with the Margaree River at Margaree Forks upstream to the Cabot Trail Highway bridge, not including tributaries.	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	River Denys, downstream to a line drawn true North from Martin Point on the western end of Boom Island to grid reference 653148 5084898 on the opposite shore across the Boom Channel. Refer to map Whycomagh 11 F/14 (NAD 1927);	Jan. 1 to Apr. 30 and Oct. 1 to Dec. 31
	Petit Lac;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Northeast Margaree River, upstream from the bridges at Big Intervale;	Jan. 1 to Dec. 31
	Trout Brook, upstream from a point 96 m upstream from the highway 395 bridge, including tributaries;	Jan. 1 to Dec. 31
	Trout Brook downstream from a point 96m upstream from the Highway 395 Bridge to a point 137m downstream from the same bridge lying between two markers set 45m apart in Lake Ainsle.	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	Lake O'Law Brook upstream from its confluence with the Northeast Margaree River to the outlet of First Lake O'Law	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	(c) The following waters of Richmond County:	
	Marie Joseph Brook, downstream from the outlet of Upper Marie Joseph Lake; Framboise River, including Middle River	Jan. 1 to Apr. 14 and



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	Framboise, Northeast Framboise River and Bagnells River; River Tillard, downstream from the bridge at Sporting Mountain; River Inhabitants, downstream from the Highway 105 bridge at Kingsville; L'Archeveque Lake, Rorys Pond, and St. Esprit Lake;	Oct. 1 to Dec. 31
	Grand River, downstream from the bridge at the outflow of Loch Lomond (including Black River Pond) to a line drawn between Red Head (grid reference 684988 5052445) and Black Point (grid reference 687315 5053249). Refer to map St. Peter's 11 F/10 (NAD 1927);	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Eco-Trail Pond, Isle Madame.	Dec. 30 to Dec. 31
	(d) The following waters of Victoria County:	
	Baddeck River, upstream from the 105 Highway bridge including the North Branch Baddeck River and Canes Pond, excluding tributaries;	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	Dalem (Round) Lake, Grant's Pond;	Dec. 30 to Dec. 31
	Middle River, upstream from the Highway 105 bridge to the Cabot Trail highway bridge near Finlayson, including tributaries but not including Indian Brook;	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	Middle River, upstream from the Cabot Trail Highway Bridge near Finlayson, including tributaries;	Jan. 1 to Dec. 31
	North River, downstream from a point at "The Benches" as marked by a fishery officer to the Tidal Pool as marked by a fishery officer, including tributaries;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	North Aspy River, upstream from the Bay St. Lawrence Highway bridge to the Cape Breton Highlands Park boundary;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Ingonish River, downstream to the Cabot Trail Highway bridge, including tributaries;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	North River, upstream from a point at "The Benches" as marked by a fishery officer, including tributaries.	Jan. 1 to Dec. 31
	(e) The following waters of Antigonish County:	
	West River, the Beaver River downstream from the outlet of MacEacherns Lake, excluding Cameron Lakes, to its confluence with the Ohio River and the West River, downstream from the Bridge at Addington Forks to a line drawn true North from Grid Reference 583545 5054009 at Williams Point to the opposite shore. Refer to map Antigonish 11 F/12 (NAD 1927);	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	Ohio River, downstream from the bridge at the outlet of St. Joseph Lake to the Bridge on the West River at Addington Forks;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Brierly Brook, downstream from a bridge on the Schoolhouse Road;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Pomquet River, downstream from the Highway 104 bridge;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Tracadie River, from the Highway 4 Bridge in Monastery to a point located 400 m downstream;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	South River, downstream from the bridge that marks the outlet of Loch Katrine (South River Lake) to the Sunrise Trail (old Highway 104 bridge) and Southside Harbour from the Sunrise Trail (old Highway 104 bridge), downstream to the Williams Point boundary of the West River Management Area and to the outflow of Antigonish Harbour;	Jan. 1 to Apr. 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	South River, from the dam immediately upstream from Fraser's Mill Fish Hatchery downstream to the bridge over the Old Pinevale Road;	Jan. 1 to Dec. 31
	Cameron Lake and Gillis Lake.	Dec. 30 to Dec. 31
	(f) The following waters of Pictou County:	
	French River, downstream from the confluence of the East and West Branches;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Sutherlands River, downstream from Park Falls;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	River John, downstream from the confluence of the East and West Branches including the Salmon Hole;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Barneys River, downstream from the bridge at Avondale Crossing Road. Refer to map Pictou 11E/09 (NAD 1927);	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	East River, from a line drawn from Dunbar Point to Pine Point upstream to the highway bridge in Springville including Big Gut but not including any other tributaries;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	East River from Springville bridge on the East Branch upstream to and including Hunters Lake, and from the confluence of the West Branch upstream to the outflow of West Branch Lake	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	West River, downstream from the Highway 104 bridge.	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Gairloch Lake and Dryden Lake.	Dec. 30 to Dec. 31
	Piper lake	Jan. 1 to Dec. 31
	(g) The following waters of Halifax County:	
	East River Sheet Harbour from the Department of Fisheries and Oceans barrier dam upstream to Malay Falls, including tributaries;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Musquodoboit River, from a line drawn across the mouth of Musquodoboit Harbour from Bayers Point to Nauffts Point upstream to the confluence of the east branch and west branch Musquodoboit River,, including Bayers Lake, not including other lakes or tributaries except:	Jan. 1 to Apr. 30 and Oct. 1 to Dec. 31
	Musquodoboit River, from a point 300 m downstream from the Highway 7 bridge to Chapel Island, including tributaries;	Jan. 1 to May 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	Albro Lake; Lewis Lake and Round Lake at Jerry Lawrence Park; Maynard Lake; Penhorn Lake; First Lake; Cow Bay Pond; Fish Lake (near Oakfield); Bisset Lake; Morris Lake; Russell Lake; Kinsac Lake; MicMac Lake; Red Bridge Pond; Grand Lake (Shubenacadie); Powder Mill Lake; Beaver Bank Lake; Beaver Pond; and Williams Lake (Spryfield);	Dec. 30 to Dec. 31
	Lake Egmont;	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	East River Sheet Harbour, from the Powerhouse at Ruth Falls downstream 200 m, including tributaries;	Jan. 1 to Mar. 31 and June 1 to Dec. 31
	Kirby River, from a point 15m downstream from the Highway 24 bridge to a point 15m upstream from that bridge, including tributaries;	Jan. 1 to Mar. 31 and June 1 to Dec. 31
	West River Sheet Harbour, upstream from the Killag Road Bridge;	Jan. 1 to Mar. 31 and June 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	Ingram River, from a point 23 m downstream from the Highway 3 bridge to a point 23 m upstream from that Highway bridge, including tributaries;	Jan. 1 to Dec. 31
	Lake Echo, from the Highway 7 bridge downstream 500 m.	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	(h) The following waters of Hants County:	
	Meadow Pond Refer to map Windsor 21 A/16 (NAD 1927), Lily Lake (Cogmagun Pond), Woodward Sanford Lake.	Dec. 30 to Dec. 31
	(i) The following waters of Colchester County:	
	French River, downstream from the Highway 246 bridge at Oliver;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Waughs River, downstream from the Highway 256 bridge at The Falls;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Stewiacke River, from the highway bridge farthest upstream in Upper Stewiacke downstream to the CN Railway bridge near McKay Siding;	Jan. 1 to May 9 and Oct. 1 to Dec. 31
	Stewiacke River, from the Highway 2 bridge, upstream to the CN bridge near MacKay Siding;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Chiganois River, downstream from the CN Railway bridge at Belmont, including tributaries; Debert River, downstream from the CN Railway bridge, including tributaries; Economy River, downstream from the confluence with Callaghan Brook, including tributaries; Folly River, downstream from the CN Railway bridge, including tributaries; Great Village River, downstream from the confluence with Spencers Brook, including tributaries; North River, downstream from the confluence with West Branch North River, including tributaries; Portapique River, downstream from the confluence with Matheson Brook, including tributaries; Salmon River, downstream from the confluence with Greenfield Brook, including tributaries;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Deyarmount Lake, Shortts Lake.	Dec. 30 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	(j) The following waters of Cumberland County:	
	Angevine (Dewars) Lake, Harrison Lake, Isaac Lake;	Dec. 30 to Dec. 31
	River Phillip, downstream from Mountain Road bridge (Spencers Bridge) in the community of River Phillip;	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	Shinimicas River, downstream from the Route 6 Highway bridge, including tributaries;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Wallace River, downstream from the Highway 4 bridge at Wentworth Center;	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	Maccan River, downstream from the Highway 2 Bridge at Southampton, including tributaries;	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	River Hébert, downstream from the bridge near the tree nursery in the Chignecto Game Sanctuary, including tributaries.	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
5.	Tidal waters of Nova Scotia not set out in items 2 to 3, except the following:	Jan. 1 to Apr. 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	the tidal waters of the counties of Lunenburg, Queens, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis and Kings.	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	Inland waters of Nova Scotia not set out in items 1 & 4 except the following:	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	(c) The following waters of Guysborough County:	
	St. Francis Harbour River from the outlet of Goose Harbour Lake downstream to its confluence with Chedabucto Bay;	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	St. Mary's River, upstream from the highway bridge at Sherbrooke to the Highway 347 bridge near Aspen on the East Branch, St. Mary's and upstream to the highway bridge at Glenelg on the West Branch St. Mary's, not including tributaries; Licomb River, downstream from the outlet of Big Stillwater Lake; Ecum Secum River, downstream from the outlet of Judd's pool near New Chester;	Jan. 1 to April 14 and Oct. 1 to Dec. 31



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

	Goose Harbour Lake, McKeen Lake, Pringle Lake;	Dec. 30 to Dec. 31
	Salmon River from the outlet of Salmon River Lake downstream to its confluence with Chedabucto Bay;	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	Country Harbour River downstream from the highway bridge on the Borneo Road, including Country Harbour Lake to a point 300 m (330 yds) downstream of the Iron Bridge;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	(d) The following waters of Lunenburg County:	
	Wallace Brook, from Petite Rivière at Crousetown upstream 180m;	Apr. 1 to Sept. 30
	Beck Lake, Hutt Lake, Sucker Lake;	Dec. 30 to Dec. 31
	Petite Rivière, the waters of Minamkeak Lake, Milipsigate Lake and Hebb Lake upstream from the dam at its outlet including the waters joining these lakes but not including other tributaries to them except the waters of an un-named tributary to Hebb Lake that is downstream from a straight line across that tributary from grid reference 374167 4909763 to grid reference 374183 4909763, as marked by a fishery officer. Refer to map Lunenburg 21 A/07 (NAD 1927);	Jan. 1 to June 30 and Oct. 1 to Dec. 31
	Gold River, from a point 200 m upstream from the Highway 3 bridge upstream to the Larder River, including tributaries;	Jan. 1 to May 14 and Oct. 1 to Dec. 31
	LaHave River from Morgan Falls downstream 90 m.	Jan. 1 to Mar. 31 and June 1 to Dec. 31
	(g) The following waters of Queens County:	
	Hidden Hills Lake, Louis Lake and Victoria Lake;	Dec. 30 to Dec. 31
	Medway River, from a point 100 m downstream from the highway bridge on the Old Westfield Road near Harmony Mills upstream to, but excluding, McGowan Lake, including tributaries;	Jan. 1 to Mar. 31 and June 1 to Dec. 31
	Medway River, the "Lake Pool", upstream from the highway bridge at highway 210 at Greenfield, to a straight line drawn from grid reference 352032 4903571 to grid reference 352155 4903817 (immediately above the small island at the outlet of Ponthook Lake). Refer to map Liverpool 21 A/02 (NAD 1927).	Jan. 1 to Mar. 31 and June 15 to Dec. 31
	Medway River from the highway 210 bridge at Greenfield downstream to the powerhouse dam, including tributaries	Jan. 1 to Mar. 31 and



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

		June 15 to July 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	(h) The following waters of Shelburne County:	
	Beaver Dam Lake, Lake George, Walls Lake, the Ponds in Port LaTour, Bakers Flats on Cape Sable Island.	Dec. 30 to Dec. 31
	(i) The following waters of Yarmouth County:	
	Kiack Brook near Belleville South, including all lakes and tributaries; Annis River, including all lakes and tributaries;	Dec. 30 to Dec. 31
	Tusket River, from the highway bridge crossing the canal at the southern end of Lake Vaughn downstream to the powerhouse dam, including tributaries;	Jan. 1 to June 30 and Oct. 1 to Dec. 31
	Big Meadow Brook, Tusket River, upstream from the Highway 203 near East Kemptville, Grid Reference 281300 4886500. Refer to map Wentworth Lake 21 A/04 (NAD 1927).	Jan. 1 to Mar. 31 and Oct. 1 to Dec. 31
	(j) The following waters of Digby County:	
	Salmon River, between the Route 1 Highway bridge and a point downstream approximately 500 m drawn at grid reference 726822 4881333 to grid reference 726803 4881420 Refer to map Meteghan 21 B/01 (NAD 1927);	Jan. 1 to Mar. 31 and May 1 to Dec. 31
	Everitts Lake; Meteghan River, including lakes and tributaries.	Dec. 30 to Dec. 31
	(i) The following waters of Annapolis County:	
	Rumsey Lake;	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	Springfield Lake.	Dec. 30 to Dec. 31
	(j) The following waters of Kings County:	
	Sunken Lake	Jan. 1 to May 14 and Nov. 1 to Dec. 31
	Cornwallis River;	Jan. 1 to Mar. 31 and



Variation Order

MAR-VAR-2024-022

		Nov. 1 to Dec. 31
	Lake Paul, Lake George, Nicholas Lake, North River Lake;	Dec. 30 to Dec. 31

Note: When the boundary of an area is expressed in grid references, those grid references are based on the Universal Transverse Mercator Grid system set out on the National Topographic Series Map, Scale 1:50,000 published by the Department of Energy, Mines and Resources (North American Datum 1927).

For more information, please contact a local fishery officer or refer to Variation Order MAR-VAR-2024-022.

Doug Wentzell
Regional Director-General
Maritimes Region



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Ordonnance de Modification
MAR-VAR-2024-022

LOI SUR LES PÊCHES

Région des Maritimes
Ordonnance de modification n° 2024-022

En application du paragraphe 6(1) du *Règlement de pêche (dispositions générales)*, le directeur général régional du ministère des Pêches et des Océans de la région des Maritimes prend l'ordonnance ci-jointe, modifiant les périodes de fermeture de la pêche à la truite dans certaines eaux de la Nouvelle-Écosse.

Fait à Dartmouth (Nouvelle-Écosse) le 19 mars 2024.

Doug Wentzell
Directeur général régional
Région des Maritimes



ORDONNANCE DE MODIFICATION DES PÉRIODES DE FERMETURE DE LA PÊCHE À LA TRUITE DANS CERTAINES EAUX DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Titre abrégé

1. Cette ordonnance peut être citée comme *l'Ordonnance de modification de la région des Maritimes MAR-VAR-2024-022*.

Modification

2. Les périodes de fermeture de la pêche à la truite, établies à l'article 106 du *Règlement de pêche des provinces maritimes* et indiquées à la colonne II du tableau de cet article, sont par la présente modifiées de sorte qu'il est interdit à quiconque de pêcher la truite dans les eaux indiqués à la colonne I du tableau de la présente ordonnance pendant la période de fermeture indiquée respectivement à la colonne II.

TABLEAU

Article	Colonne I Eaux	Colonne II Périodes de fermeture
1	La rivière Guysborough, en amont des ponts routiers à West Intervalle, excepte;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Guysborough (Milford Haven), en aval des ponts routiers à West Intervalle jusqu'au pont de la route 16, près de Boylston	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
2	Les eaux de marée du lac Bras d'Or, du chenal Great Bras d'Or, du chenal St. Patrick's, du chenal St. Andrews et de la rivière Sydney entre le barrage et une droite allant de la pointe Edward à la pointe Liscomb.	30 déc. au 31 déc.
3	Toutes les eaux de marée des comtés d'Antigonish, du Cap-Breton, de Colchester, de Cumberland, de Halifax, d'Inverness, de Pictou, de Richmond et de Victoria, à l'exception des eaux décrites ci-après:	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les eaux de marée du comté de Hants et la partie du comté de Halifax située à l'ouest du port de Halifax;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

4	toutes les eaux intérieures des comtés d'Antigonish, du Cap-Breton, de Colchester, de Cumberland, de Halifax, de Hants, d'Inverness, de Pictou, de Richmond et de Victoria, y compris tous les lacs et affluents, à l'exception des eaux décrites ci-après: les eaux indiquées aux articles 1 et 2;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	a) Les eaux suivantes de la comté du Cap-Breton:	
	le lac Levers et le barrage n° 20;	30 déc. au 31 déc.
	la rivière Catalone, en aval de la décharge du lac Belle, y compris le lac Catalone; le ruisseau Gerratt, en aval de la décharge du lac Kelly; le ruisseau Lorraine, en aval de la décharge du lac MacVickers; la rivière Salmon, en aval des eaux stagnantes de Silver Mine et la rivière Gaspereau, en aval de la décharge du lac Gaspereau; lac Belfry; lac Gabarus;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Mira, en aval du pont routier de Victoria Bridge;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	b) Les eaux suivantes du comté d'Inverness:	
	la rivière Margaree, en aval des ponts de Big Intervale, sur la Northeast Margaree et en aval du pont de Scotsville, sur la Southwest Margaree;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Skye, en aval du pont inférieur de East Skye Glen jusqu'au pont de la route 105;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	La rivière Margaree, vers l'amont, depuis les ponts routiers d'East Margaree jusqu'aux ponts de Big Intervale, sur la Northeast Margaree, y compris la rivière Gallant en amont de son confluent avec la rivière Margaree, jusqu'au pont routier de la East Margaree Road, et la rivière Southwest Margaree, depuis son confluent avec la rivière Margaree à Margaree Forks vers l'amont, jusqu'au pont routier du Cabot Trail, à l'exclusion des affluents.	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Denys, en aval jusqu'à une droite tracée franc nord entre la pointe Martin, à l'extrémité ouest de l'île Boom, jusqu'aux coordonnées de quadrillage 653148 5084898, sur l'autre rive du passage Boom (se reporter à la carte de Whycomagh 11 F/14 [NAD 1927]);	1 ^{er} janv. au 30 apr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	Petit Lac;	1 ^{er} janvier au 14 avril et 1 ^{er} octobre au 31 décembre
	la rivière Northeast Margaree, en amont des ponts de Big Intervale;	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	Ruisseau Trout, en amont d'un point situé à 96 m en amont du pont de la route 395, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	Ruisseau Trout, en aval d'un point situé à 96 m en amont du pont de la route 395 jusqu'à un point situé à 137 m en aval du même pont, entre deux marqueurs placés à 45 m l'un de l'autre dans le lac Ainslie;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	Ruisseau du lac O'Law en amont de sa confluence avec la rivière Margaree du nord-est jusqu'à l'exutoire du premier lac O'Law;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	c) Les eaux suivantes du comté de Richmond:	
	le ruisseau Marie Joseph, en aval de la décharge du lac Upper Marie Joseph; la rivière Framboise, y compris la Middle River Framboise, la Northeast Framboise et la rivière Bagnells; la rivière Tillard, en aval du pont de Sporting Mountain; la rivière Inhabitants, en aval du pont de la route 105 à Kingsville; lac L'Archeveque; l'étang Rorys; et lac St. Esprit;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Grand, en aval du pont situé à la décharge du Loch Lomond (y compris l'étang Black River) jusqu'à une droite reliant le cap Red, coordonnées de quadrillage 684988 5052445, et la pointe Black, coordonnées de quadrillage 687315 5053249 (se reporter à la carte de St. Peter's 11 F/10 [NAD 1927]);	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	l'étang Eco Trail, Isle Madame;	30 déc. au 31 déc.
	d) Les eaux suivantes du comté de Victoria:	
	la rivière Baddeck, en amont du pont de la route 105, y compris le bras nord de cette rivière et l'étang Canes, à l'exclusion des affluents;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	lac dalem (rond), l'étang Grant's	30 déc. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	la rivière Middle, en amont du pont de la route 105 jusqu'au pont routier du Cabot Trail situé près de Findlayson, y compris les affluents, à l'exception du ruisseau Indian;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	la rivière Middle, en amont du pont routier du Cabot Trail situé près de Finlayson, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	la rivière North, en aval d'un point marqué par un agent des pêches à l'endroit appelé The Benches jusqu'au bassin de marée marqué par un agent des pêches y compris les affluents.	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière North Aspy, en amont du pont de la route Bay St. Lawrence jusqu'à la limite du parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Ingonish, en aval du pont routier du Cabot Trail, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière North, en amont d'un point marqué par un agent des pêches à l'endroit appelé The Benches, y compris les affluents.	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	e) Les eaux suivantes du comté d'Antigonish:	
	la rivière West, en aval de la décharge du lac MacEacherns, à l'exclusion des lacs Cameron, sur la rivière Beaver, jusqu'à son confluent avec la rivière Ohio, et la rivière West, en aval du pont d'Addington Forks jusqu'à une droite tracée franc nord, des coordonnées de quadrillage 583545 5054009 (pointe Williams) jusqu'à la rive opposée (se reporter à la carte d'Antigonish 11 F/12 [NAD 1927]);	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Ohio, en aval du pont situé à la décharge du lac St. Joseph jusqu'au pont d'Addington Forks, sur la rivière West;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	le ruisseau Brierly, en aval d'un pont du chemin Schoolhouse;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Pomquet, en aval du pont de la route 104;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	la rivière Tracadie, du pont de la route 4 à Monastery jusqu'à un point situé à 400 m en aval;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière South, en aval du pont marquant la décharge du Loch Katrine (lac South River) jusqu'à la route Sunrise (vieux pont de la route 104) et Southside Harbour de la route Sunrise (vieux pont de la route 104) en aval jusqu'à la pointe Williams de la zone de gestion de la rivière West et jusqu'à la décharge du port d'Antigonish.	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	la rivière South, du barrage immédiatement en amont de l'écloserie de Fraser's Mill, en aval jusqu'au pont au-dessus du chemin Old Pinevale;	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	les lacs Cameron et Gillis;	30 déc. au 31 déc.
	f) Les eaux suivantes du comté de Pictou:	
	la rivière French, en aval du confluent des bras est et ouest;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Sutherlands, en aval des chutes Park;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière John, en aval du confluent des bras est et ouest, y compris la fosse Salmon;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	Rivière Barneys, en aval du pont d'Avondale Crossing Road. Voir carte Pictou 11 E/09 (NAD 1927)	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	Rivière East, d'une droite allant de la pointe Dunbar à la pointe Pine en amont du pont routier de Springville, y compris Big Gut, mais aucun autre affluent.	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	La rivière East depuis le pont de Springville à East Branch en amont jusqu'au lac Hunters inclus, et depuis le confluent du West Branch en amont jusqu'à la sortie du lac West Branch	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière West aval du pont de la route 104;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les lacs Gairloch, et Dryden.	30 déc. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

Lac Piper	1 ^{er} janv. au 31 déc.
g) les eaux suivantes du comté de Halifax:	
la rivière East, à Sheet Harbour, en amont du barrage de dénombrement de Pêches et Océans Canada jusqu'aux chutes Malay, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
Rivière Musquodoboit, à partir d'une ligne tracée en travers de l'embouchure du port de Musquodoboit, de Bayers Point à Nauffts Point, vers l'amont, jusqu'au confluent des bras est et ouest de la rivière Musquodoboit, y compris le lac Bayers, à l'exclusion des autres lacs ou affluents, à l'exception des lacs suivants	1 ^{er} janv. au 30 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
la rivière Musquodoboit, d'un point situé à 300 m en aval du pont de la route 7 à l'île Chapel, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
le lac Albro; les lacs Lewis et Round au parc Jerry Lawrence; le lac Maynard; le lac Penhorn; le lac First; l'étang Cow Bay; le lac Fish (près Oakfield); le lac Bisset; le lac Morris; le lac Russel; le lac Kinsac; le lac MicMac; l'étang Red Bridge; le lac Grand (Shubenacadie); le lac Powder Mill; le lac Beaver Bank; l'étang Beaver; et le lac Williams (Spryfield);	30 déc. au 31 déc.
Lac Egmont;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
la rivière East, à Sheet Harbour, depuis la centrale électrique des chutes Ruth jusqu'à 200 m en aval, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} juin au 31 déc.
la rivière Kirby, d'un point situé à 15 m en aval du pont de la route 24 à un point situé à 15 m en amont de ce pont, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} juin au 31 déc.
la rivière West, à Sheet Harbour, en amont du pont du chemin Killag;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} juin au 31 déc.
la rivière Ingram, d'un point situé à 23 m en aval du pont de la route 3 à un point situé à 23 m en amont de ce pont, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	Lac Echo, du pont de la route 7 à 500 m en aval	1 ^{er} Janvier au 31 mars et 1 ^{er} octobre au 31 décembre
	h) les eaux suivantes du comté de Hants:	
	l'étangs Meadow, Se reporter à la carte de Windsor 21 A/16 (NAD 1927), les lacs Lily (étang Cogmagun) et Woodward Sandford.	30 déc. au 31 déc.
	i) Les eaux suivantes du comté de Colchester:	
	la rivière French, en aval du pont de la route 246 à Oliver;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Waughs, en aval du pont de la route 256 à The Falls;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Stewiacke, du pont routier le plus en amont de Upper Stewiacke jusqu'au pont ferroviaire du CN situé près de McKay Siding, en aval;	1 ^{er} janv. au 9 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Stewiacke, depuis le pont de la route 2 en amont jusqu'au pont du CN près de McKay Siding;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Chiganois, en aval du pont ferroviaire du CN à Belmont, y compris les affluents, la rivière Debert, en aval du pont ferroviaire du CN, y compris les affluents, la rivière Economy, en aval de son confluent avec le ruisseau Callaghan, y compris les affluents, la rivière Folly, en aval du pont routier du CN, y compris les affluents, la rivière Great Village, en aval de son confluent avec le ruisseau Spencers, y compris les affluents, la rivière North, en aval de son confluent avec son bras ouest, y compris les affluents, la rivière Portapique, en aval de son confluent avec le ruisseau Matheson, y compris les affluents et la rivière Salmon, en aval de son confluent avec le ruisseau Greenfield, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les lacs Deyarmount et Shortts.	30 déc. au 31 déc.
	j) Les eaux suivantes du comté de Cumberland:	
	les lacs Angevine (Dewars), Harrison et Isaac.	30 déc. au 31 déc.
	la rivière Phillip, en aval du pont du chemin Mountain (pont Spencers), dans la localité de River Phillip;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	la rivière Shinimicas, en aval du pont de la route 6, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Wallace, en aval du pont de la route 4 à Wentworth Center;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Maccan, en aval du pont de la route 2 à Southampton, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Hébert, en aval du pont situé près de la pépinière du refuge de gibier de Chignecto, y compris les affluents.	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
5	Les eaux de marée de la Nouvelle Écosse non indiquées aux articles 2 à 3, à l'exception de celles qui sont décrites ci-après:	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les eaux de marée des comtés de Lunenburg, de Queens, de Shelburne, de Yarmouth, de Digby, d'Annapolis et de Kings;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les eaux des intérieures de la Nouvelle Écosse non indiquées aux articles 1 et 4, à l'exception de celles qui sont décrites ci-après:	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	a) Les eaux suivantes du comté de Guysborough:	
	la rivière St. Francis Harbour vers l'aval, depuis la décharge du lac Goose Harbour jusqu'à son confluent avec la baie Chedabucto;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	La rivière St. Mary's, en amont du pont routier de Sherbrooke jusqu'au pont de la route 347 situé près d'Aspen, sur le bras est de St Mary's et en amont de la rivière jusqu'au pont routier de Glenelg, sur le bras ouest de la rivière, à l'exclusion des affluents; la rivière Licomb, en aval de la décharge du lac Big Stillwater et la rivière Ecum Secum, en aval de la décharge de la fosse Judd's, près de New Chester;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les lacs Goose Harbour, Pringle et McKeen,	30 déc. au 31 déc.
	la rivière Salmon, depuis la décharge du lac Salmon River vers l'aval, jusqu'à son confluent avec la baie Chedabucto;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	la rivière Country Harbour, en aval du pont routier du chemin Borneo, y compris le lac Country Harbour,	1 ^{er} janv. au 14 mai et



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	jusqu'à un point situé à 300 m (330 verges) en aval du pont Iron;	1 ^{er} oct. au 31 déc.
	b) Les eaux suivantes du comté de Lunenburg:	
	le ruisseau Wallace, de la Petite Rivière à Crousetown, sur 180 m en amont;	1 ^{er} avr. au 30 sept.
	les lacs Sucker, Beck et Hutt.	30 déc. au 31 déc.
	la Petite Rivière, les lacs Minamkeak, Milipsigate et Hebb, en amont du barrage à sa décharge, y compris les eaux qui relient ces lacs, mais à l'exclusion de leurs autres affluents, sauf pour ce qui est des eaux d'un affluent sans nom du lac Hebb situées en aval d'une droite traversant cet affluent et reliant les points marqués par un agent des pêches aux coordonnées de quadrillage 374167 4909763 et aux coordonnées de quadrillage 374183 4909763 (se reporter à la carte de Lunenburg 21 A/07 [NAD 1927]);	1 ^{er} janv. au 30 juin et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Gold, vers l'amont, depuis un point situé à 200 m en amont du pont de la route 3 jusqu'à la rivière Larder, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière LaHave, depuis les chutes Morgans jusqu'à 90 m en aval;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} juin au 31 déc.
	c) Les eaux suivantes du comté de Queens:	
	les lacs Hidden Hills, Louis et Victoria;	30 déc. au 31 déc.
	Rivière Medway, d'un point à 100 m en aval du pont routier d'Old Westfield Road, près de Harmony Mills, jusqu'au lac McGowan, mais à l'exclusion de ce dernier, en amont, y compris les affluents	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} juin au 31 déc.
	la rivière Medway, le Lake Pool, vers l'amont, depuis le pont de la route 210 à Greenfield, jusqu'à une droite reliant les coordonnées de quadrillage 352032 4903571 aux coordonnées de quadrillage 352155 4903817, juste en amont de la petite île située à la décharge du lac Ponhook (se reporter à la carte de Liverpool 21 A/02 [NAD 1927]).	1 ^{er} janv. au 31 mars et 15 juin au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	La rivière Medway depuis le pont de l'autoroute 210 à Greenfield en aval jusqu'au barrage de la centrale électrique, y compris les affluents	1 ^{er} janv. au 31 mars et 15 juin au 31 juil. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	d) Les eaux suivantes du comté de Shelburne:	
	les lacs Beaver Dam, George, Walls, les étangs de Port LaTour et le platier Bakers sur l'île Cape Sable;	30 déc. au 31 déc.
	e) Les eaux suivantes du comté de Yarmouth:	
	le ruisseau Kiack près de Belleville South, y compris tous les lacs et affluents; et la rivière Annis, y compris tous les lacs et affluents;	30 déc. au 31 déc.
	la rivière Tusket, vers l'aval, depuis le pont routier qui franchit le canal à l'extrémité sud du lac Vaughn jusqu'au barrage de la centrale électrique, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 30 juin et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	le ruisseau Big Meadow, la rivière Tusket, en amont de la route 203 près d'East Kemptville, aux coordonnées de quadrillage 281300 4886500 se reporter à la carte de lac Wentworth 21 A/04 [NAD 27];	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	f) Les eaux suivantes du comté de Digby:	
	la rivière Salmon, entre le pont de la route 1 et un point situé à environ 500 m en aval reliant les coordonnées de quadrillage 726822 4881333 aux coordonnées de quadrillage 726803 4881420 (se reporter à la carte de Meteghan 21 B/01 [NAD 1927]);	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} mai au 31 déc.
	la rivière Meteghan, y compris les lacs et les affluents et le lac Everitts;	30 déc. au 31 déc.
	g) Les eaux suivantes du comté de Annapolis:	
	le lac Rumsey;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	le lac Springfield.	30 déc. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

h) Les eaux suivantes du comté de Kings:		
	la rivière Cornwallis;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	Lac Sunken	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	les lacs George, Nicholas, North River et Paul;	30 déc. au 31 déc.

REMARQUE : Lorsqu'une zone est délimitée par des coordonnées de quadrillage, celles-ci sont fondées sur la grille de Mercator transverse universelle de la carte de la Série nationale de référence cartographique à l'échelle 1/50 000^e, publiée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Système de référence géodésique nord-américain de 1927).

Entrée en vigueur

3. Cette ordonnance sera en vigueur le 1^{er} avril 2024 et demeurera en vigueur, sauf abrogation ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2024.



AVIS

Le directeur général régional du ministère des Pêches et des Océans de la région des Maritimes donne avis que l'ordonnance de modification n° MAR-VAR-2024-022 est en vigueur du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 modifiant les périodes de fermeture pendant lesquelles la pêche à la truite est interdite dans certaines eaux intérieures et eaux de marée de la Nouvelle-Écosse comme suit :

Article	Colonne I Eaux	Colonne II Périodes de fermeture
1	La rivière Guysborough, en amont des ponts routiers à West Intervalle, excepte;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Guysborough (Milford Haven), en aval des ponts routiers à West Intervalle jusqu'au pont de la route 16, près de Boylston	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
2	Les eaux de marée du lac Bras d'Or, du chenal Great Bras d'Or, du chenal St. Patrick's, du chenal St. Andrews et de la rivière Sydney entre le barrage et une droite allant de la pointe Edward à la pointe Liscomb.	30 déc. au 31 déc.
3	Toutes les eaux de marée des comtés d'Antigonish, du Cap-Breton, de Colchester, de Cumberland, de Halifax, d'Inverness, de Pictou, de Richmond et de Victoria, à l'exception des eaux décrites ci-après:	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les eaux de marée du comté de Hants et la partie du comté de Halifax située à l'ouest du port de Halifax;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
4	toutes les eaux intérieures des comtés d'Antigonish, du Cap-Breton, de Colchester, de Cumberland, de Halifax, de Hants, d'Inverness, de Pictou, de Richmond et de Victoria, y compris tous les lacs et affluents, à l'exception des eaux décrites ci-après:	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les eaux indiquées aux articles 1 et 2;	
	a) Les eaux suivantes de la comté du Cap-Breton:	
	le lac Levers et le barrage n° 20;	30 déc. au 31 déc.
	la rivière Catalone, en aval de la décharge du lac Belle, y compris le lac Catalone; le ruisseau Gerratt, en aval de la décharge du lac Kelly; le ruisseau Lorraine, en aval de la décharge du lac MacVickers; la rivière Salmon, en aval des eaux stagnantes de Silver Mine et la rivière Gaspereau, en aval de la décharge du lac Gaspereau; lac Belfry; lac Gabarus;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	la rivière Mira, en aval du pont routier de Victoria Bridge;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	b) Les eaux suivantes du comté d'Inverness:	
	la rivière Margaree, en aval des ponts de Big Intervale, sur la Northeast Margaree et en aval du pont de Scotsville, sur la Southwest Margaree;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Skye, en aval du pont inférieur de East Skye Glen jusqu'au pont de la route 105;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	La rivière Margaree, vers l'amont, depuis les ponts routiers d'East Margaree jusqu'aux ponts de Big Intervale, sur la Northeast Margaree, y compris la rivière Gallant en amont de son confluent avec la rivière Margaree, jusqu'au pont routier de la East Margaree Road, et la rivière Southwest Margaree, depuis son confluent avec la rivière Margaree à Margaree Forks vers l'amont, jusqu'au pont routier du Cabot Trail, à l'exclusion des affluents.	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Denys, en aval jusqu'à une droite tracée franc nord entre la pointe Martin, à l'extrémité ouest de l'île Boom, jusqu'aux coordonnées de quadrillage 653148 5084898, sur l'autre rive du passage Boom (se reporter à la carte de Whycocomagh 11 F/14 [NAD 1927]);	1 ^{er} janv. au 30 apr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	Petit Lac;	1 ^{er} janvier au 14 avril et 1 ^{er} octobre au 31 décembre
	la rivière Northeast Margaree, en amont des ponts de Big Intervale;	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	Ruisseau Trout, en amont d'un point situé à 96 m en amont du pont de la route 395, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	Ruisseau Trout, en aval d'un point situé à 96 m en amont du pont de la route 395 jusqu'à un point situé à 137 m en aval du même pont, entre deux marqueurs placés à 45 m l'un de l'autre dans le lac Ainslie.	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	Ruisseau du lac O'Law en amont de sa confluence avec la rivière Margaree du nord-est jusqu'à l'exutoire du premier lac O'Law	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	c) Les eaux suivantes du comté de Richmond:	
	le ruisseau Marie Joseph, en aval de la décharge du lac Upper Marie Joseph; la rivière Framboise, y compris la Middle River Framboise, la Northeast Framboise et la rivière Bagnells; la rivière Tillard, en aval du pont de Sporting Mountain; la rivière Inhabitants, en aval du pont de la route 105 à Kingsville; lac L'Archeveque; l'étang Rorys; et lac St. Esprit;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Grand, en aval du pont situé à la décharge du Loch Lomond (y compris l'étang Black River) jusqu'à une droite reliant le cap Red, coordonnées de quadrillage 684988 5052445, et la pointe Black, coordonnées de quadrillage 687315 5053249 (se reporter à la carte de St. Peter's 11 F/10 [NAD 1927]);	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	l'étang Eco Trail, Isle Madame;	30 déc. au 31 déc.
	d) Les eaux suivantes du comté de Victoria:	
	la rivière Baddeck, en amont du pont de la route 105, y compris le bras nord de cette rivière et l'étang Canes, à l'exclusion des affluents;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	lac dalem (rond), l'étang Grant's	30 déc. au 31 déc.
	la rivière Middle, en amont du pont de la route 105 jusqu'au pont routier du Cabot Trail situé près de Findlayson, y compris les affluents, à l'exception du ruisseau Indian;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	la rivière Middle, en amont du pont routier du Cabot Trail situé près de Finlayson, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	la rivière North, en aval d'un point marqué par un agent des pêches à l'endroit appelé The Benches jusqu'au bassin de marée marqué par un agent des pêches y compris les affluents.	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière North Aspy, en amont du pont de la route Bay St. Lawrence jusqu'à la limite du parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Ingonish, en aval du pont routier du Cabot Trail, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.

	la rivière North, en amont d'un point marqué par un agent des pêches à l'endroit appelé The Benches , y compris les affluents.	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	e) Les eaux suivantes du comté d'Antigonish:	
	la rivière West, en aval de la décharge du lac MacEacherns, à l'exclusion des lacs Cameron, sur la rivière Beaver, jusqu'à son confluent avec la rivière Ohio, et la rivière West, en aval du pont d'Addington Forks jusqu'à une droite tracée franc nord, des coordonnées de quadrillage 583545 5054009 (pointe Williams) jusqu'à la rive opposée (se reporter à la carte d'Antigonish 11 F/12 [NAD 1927]);	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Ohio, en aval du pont situé à la décharge du lac St. Joseph jusqu'au pont d'Addington Forks, sur la rivière West;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	le ruisseau Brierly, en aval d'un pont du chemin Schoolhouse;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Pomquet, en aval du pont de la route 104;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Tracadie, du pont de la route 4 à Monastery jusqu'à un point situé à 400 m en aval;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière South, en aval du pont marquant la décharge du Loch Katrine (lac South River) jusqu'à la route Sunrise (vieux pont de la route 104) et Southside Harbour de la route Sunrise (vieux pont de la route 104) en aval jusqu'à la pointe Williams de la zone de gestion de la rivière West et jusqu'à la décharge du port d'Antigonish.	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	la rivière South, du barrage immédiatement en amont de l'écloserie de Fraser's Mill, en aval jusqu'au pont au-dessus du chemin Old Pinevale;	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	les lacs Cameron et Gillis;	30 déc. au 31 déc.
	f) Les eaux suivantes du comté de Pictou:	
	la rivière French, en aval du confluent des bras est et ouest;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	la rivière Sutherlands, en aval des chutes Park;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière John, en aval du confluent des bras est et ouest, y compris la fosse Salmon;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	Rivière Barneys, en aval du pont d'Avondale Crossing Road. Voir carte Pictou 11 E/09 (NAD 1927)	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	Rivière East, d'une droite allant de la pointe Dunbar à la pointe Pine en amont du pont routier de Springville, y compris Big Gut, mais aucun autre affluent.	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	La rivière East depuis le pont de Springville à East Branch en amont jusqu'au lac Hunters inclus, et depuis le confluent du West Branch en amont jusqu'à la sortie du lac West Branch	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière West aval du pont de la route 104;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les lacs Gairloch, et Dryden.	30 déc. au 31 déc.
	Lac Piper;	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	g) les eaux suivantes du comté de Halifax:	
	la rivière East, à Sheet Harbour, en amont du barrage de dénombrement de Pêches et Océans Canada jusqu'aux chutes Malay, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	Rivière Musquodoboit, à partir d'une ligne tracée en travers de l'embouchure du port de Musquodoboit, de Bayers Point à Nauffts Point, vers l'amont, jusqu'au confluent des bras est et ouest de la rivière Musquodoboit, y compris le lac Bayers, à l'exclusion des autres lacs ou affluents, à l'exception des lacs suivants	1 ^{er} janv. au 30 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Musquodoboit, d'un point situé à 300 m en aval du pont de la route 7 à l'île Chapel, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	le lac Albro; les lacs Lewis et Round au parc Jerry Lawrence; le lac Maynard; le lac Penhorn; le lac First; l'étang Cow Bay; le lac Fish (près Oakfield); le lac Bisset; le lac Morris; le lac Russel; le lac Kinsac; le lac MicMac; l'étang Red Bridge; le lac Grand (Shubenacadie); le lac Powder Mill; le lac Beaver Bank; l'étang Beaver; et le lac Williams (Spryfield);	30 déc. au 31 déc.
	Lac Egmont;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière East, à Sheet Harbour, depuis la centrale électrique des chutes Ruth jusqu'à 200 m en aval, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} juin au 31 déc.
	la rivière Kirby, d'un point situé à 15 m en aval du pont de la route 24 à un point situé à 15 m en amont de ce pont, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} juin au 31 déc.
	la rivière West, à Sheet Harbour, en amont du pont du chemin Killag;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} juin au 31 déc.
	la rivière Ingram, d'un point situé à 23 m en aval du pont de la route 3 à un point situé à 23 m en amont de ce pont, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 déc.
	Lac Echo, du pont de la route 7 à 500 m en aval	1 ^{er} Janvier au 31 mars et 1 ^{er} octobre au 31 décembre
	h) les eaux suivantes du comté de Hants:	
	l'étangs Meadow, Se reporter à la carte de Windsor 21 A/16 (NAD 1927), les lacs Lily (étang Cogmagun) et Woodward Sandford.	30 déc. au 31 déc.
	i) Les eaux suivantes du comté de Colchester:	
	la rivière French, en aval du pont de la route 246 à Oliver;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Waughs, en aval du pont de la route 256 à The Falls;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	la rivière Stewiacke, du pont routier le plus en amont de Upper Stewiacke jusqu'au pont ferroviaire du CN situé près de McKay Siding, en aval;	1 ^{er} janv. au 9 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Stewiacke, depuis le pont de la route 2 en amont jusqu'au pont du CN près de McKay Siding;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Chiganois, en aval du pont ferroviaire du CN à Belmont, y compris les affluents, la rivière Debert, en aval du pont ferroviaire du CN, y compris les affluents, la rivière Economy, en aval de son confluent avec le ruisseau Callaghan, y compris les affluents, la rivière Folly, en aval du pont routier du CN, y compris les affluents, la rivière Great Village, en aval de son confluent avec le ruisseau Spencers, y compris les affluents, la rivière North, en aval de son confluent avec son bras ouest, y compris les affluents, la rivière Portapique, en aval de son confluent avec le ruisseau Matheson, y compris les affluents et la rivière Salmon, en aval de son confluent avec le ruisseau Greenfield, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les lacs Deyarmount et Shortts.	30 déc. au 31 déc.
	j) Les eaux suivantes du comté de Cumberland:	
	les lacs Angevine (Dewars), Harrison et Isaac.	30 déc. au 31 déc.
	la rivière Phillip, en aval du pont du chemin Mountain (pont Spencers), dans la localité de River Phillip;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Shinimicas, en aval du pont de la route 6, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Wallace, en aval du pont de la route 4 à Wentworth Center;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Maccan, en aval du pont de la route 2 à Southampton, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière Hébert, en aval du pont situé près de la pépinière du refuge de gibier de Chignecto, y compris les affluents.	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
5	Les eaux de marée de la Nouvelle Écosse non indiquées aux articles 2 à 3, à l'exception de celles qui sont décrites ci-après:	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	les eaux de marée des comtés de Lunenburg, de Queens, de Shelburne, de Yarmouth, de Digby, d'Annapolis et de Kings;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les eaux des intérieures de la Nouvelle Écosse non indiquées aux articles 1 et 4, à l'exception de celles qui sont décrites ci-après:	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	i) Les eaux suivantes du comté de Guysborough:	
	la rivière St. Francis Harbour vers l'aval, depuis la décharge du lac Goose Harbour jusqu'à son confluent avec la baie Chedabucto;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	La rivière St. Mary's, en amont du pont routier de Sherbrooke jusqu'au pont de la route 347 situé près d'Aspen, sur le bras est de St Mary's et en amont de la rivière jusqu'au pont routier de Glenelg, sur le bras ouest de la rivière, à l'exclusion des affluents; la rivière Licomb, en aval de la décharge du lac Big Stillwater et la rivière Ecum Secum, en aval de la décharge de la fosse Judd's, près de New Chester;	1 ^{er} janv. au 14 avr. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	les lacs Goose Harbour, Pringle et McKeen,	30 déc. au 31 déc.
	la rivière Salmon, depuis la décharge du lac Salmon River vers l'aval, jusqu'à son confluent avec la baie Chedabucto;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	la rivière Country Harbour, en aval du pont routier du chemin Borneo, y compris le lac Country Harbour, jusqu'à un point situé à 300 m (330 verges) en aval du pont Iron;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	j) Les eaux suivantes du comté de Lunenburg:	
	le ruisseau Wallace, de la Petite Rivière à Crousetown, sur 180 m en amont;	1 ^{er} avr. au 30 sept.
	les lacs Sucker, Beck et Hutt.	30 déc. au 31 déc.
	la Petite Rivière, les lacs Minamkeak, Milipsigate et Hebb, en amont du barrage à sa décharge, y compris les eaux qui relient ces lacs, mais à l'exclusion de leurs autres affluents, sauf pour ce qui est des eaux d'un affluent sans nom du lac Hebb situées en aval d'une droite traversant cet affluent et reliant les points marqués par un agent des pêches aux coordonnées de quadrillage 374167 4909763 et aux coordonnées de quadrillage 374183 4909763 (se reporter à la carte de Lunenburg 21 A/07 [NAD 1927]);	1 ^{er} janv. au 30 juin et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	la rivière Gold, vers l'amont, depuis un point situé à 200 m en amont du pont de la route 3 jusqu'à la rivière Larder, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	la rivière LaHave, depuis les chutes Morgans jusqu'à 90 m en aval;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} juin au 31 déc.
	k) Les eaux suivantes du comté de Queens:	
	les lacs Hidden Hills, Louis et Victoria;	30 déc. au 31 déc.
	Rivière Medway, d'un point à 100 m en aval du pont routier d'Old Westfield Road, près de Harmony Mills, jusqu'au lac McGowan, mais à l'exclusion de ce dernier, en amont, y compris les affluents	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} juin au 31 déc.
	la rivière Medway, le Lake Pool, vers l'amont, depuis le pont de la route 210 à Greenfield, jusqu'à une droite reliant les coordonnées de quadrillage 352032 4903571 aux coordonnées de quadrillage 352155 4903817, juste en amont de la petite île située à la décharge du lac Ponhook (se reporter à la carte de Liverpool 21 A/02 [NAD 1927]).	1 ^{er} janv. au 31 mars et 15 juin au 31 déc.
	La rivière Medway depuis le pont de l'autoroute 210 à Greenfield en aval jusqu'au barrage de la centrale électrique, y compris les affluents	1 ^{er} janv. au 31 mars et 15 juin au 31 juil. et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	l) Les eaux suivantes du comté de Shelburne:	
	les lacs Beaver Dam, George, Walls, les étangs de Port LaTour et le platier Bakers sur l'île Cape Sable;	30 déc. au 31 déc.
	m) Les eaux suivantes du comté de Yarmouth:	
	le ruisseau Kiack près de Belleville South, y compris tous les lacs et affluents; et la rivière Annis, y compris tous les lacs et affluents;	30 déc. au 31 déc.
	la rivière Tusket, vers l'aval, depuis le pont routier qui franchit le canal à l'extrémité sud du lac Vaughn jusqu'au barrage de la centrale électrique, y compris les affluents;	1 ^{er} janv. au 30 juin et 1 ^{er} oct. au 31 déc.
	le ruisseau Big Meadow, la rivière Tusket, en amont de la route 203 près d'East Kemptville, aux coordonnées de quadrillage 281300 4886500 (se reporter à la carte de lac Wentworth 21 A/04 [NAD 27]);	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} oct. au 31 déc.



Ordonnance de Modification

MAR-VAR-2024-022

	n) Les eaux suivantes du comté de Digby:	
	la rivière Salmon, entre le pont de la route 1 et un point situé à environ 500 m en aval reliant les coordonnées de quadrillage 726822 4881333 aux coordonnées de quadrillage 726803 4881420 (se reporter à la carte de Meteghan 21 B/01 [NAD 1927]);	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} mai au 31 déc.
	la rivière Meteghan, y compris les lacs et les affluents et le lac Everitts;	30 déc. au 31 déc.
	o) Les eaux suivantes du comté de Annapolis:	
	le lac Rumsey;	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	le lac Springfield.	30 déc. au 31 déc.
	p) Les eaux suivantes du comté de Kings:	
	la rivière Cornwallis;	1 ^{er} janv. au 31 mars et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	Lac Sunken	1 ^{er} janv. au 14 mai et 1 ^{er} nov. au 31 déc.
	les lacs George, Nicholas, North River et Paul;	30 déc. au 31 déc.

REMARQUE : Lorsqu'une zone est délimitée par des coordonnées de quadrillage, celles-ci sont fondées sur la grille de Mercator transverse universelle de la carte de la Série nationale de référence cartographique à l'échelle 1/50 000^e, publiée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Système de référence géodésique nord-américain de 1927).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec un agent des pêches local ou consulter l'ordonnance de modification MAR-VAR-2024-022.

Doug Wentzell
Directeur général régional
Région des Maritimes